

N° 50

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2018

Édito

« On est les champions ! »

On nous en a rabattu les oreilles tout l'été suite à la coupe du monde de foot.

Voilà que ça recommence quand on reprend le boulot !

Un beau Fil Info pour nous féliciter (et au passage se gargariser) de la bonne place du CPN dans le classement des hôpitaux dans le magazine Le Point.

En mai déjà, nous avons eu droit à un article mettant en avant la qualité de vie au travail dans notre établissement !

Pourtant, tous les voyants sont au rouge mais gare à celui qui objecte !

Les arguments fusent : « de toute façon, c'est comme ça ! Si tu n'es pas content, tu vas voir ailleurs et tu traverses la rue, tu verras !!! »

Pour les autres qui restent et subissent, nous pourrions citer Virginie DESPENTES :

« *Tous ces gens avaient tellement la trouille d'être déçagés qu'ils devançaient les désirs du maître avec un zèle désespéré. Il n'y avait plus besoin de les surveiller, de les encadrer, de les motiver...* »

D'autres choix sont possibles et la CGT vous propose de construire ensemble un avenir meilleur, plus respectueux de l'humain et de l'expérience de chacun !

Nous ne nous résignerons jamais !

Nous n'abandonnerons pas la place !

Cette dernière gazette pré-élections professionnelles du 6 décembre 2018 est faite pour vous apporter une vision alternative à l'idéologie dominante.

Bonne lecture !

Le secrétaire



On est les champions ?

L'envers du décor	P.2 et 3	Qualité de vie au travail	P.6
L'effet GHT	P.4	Page juridique	P.7
Dé-formation	P.5	Plan santé	P.8

Syndicalisation ? P.9

Actions CGT P.10 et 11

Dernières brèves P.12 et 13

Coin des instances P.14 et 15

Votez et likez CGT CPN P.16

Sylvain BELUCHE, Jacques BRIMONT, Audrey DESBROSSES, Emmanuel FLACHAT, Florence MERLIN, Cédric ROUX, Amélie DRIGET et Vanessa JUPPONT ont participé à l'élaboration de cette gazette

N'hésitez pas à prendre votre stylo pour nous écrire

tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com
Site internet : www.lacgtducpn.com

L'envers du décor ...



Dans un Fil Info largement diffusé, le CPN se félicite d'être bien classé selon le palmarès des hôpitaux et cliniques paru dans le magazine Le Point (tristement connu pour ses orientations ultra libérales)

Eh bien oui !!! le CPN a raison, il a toutes les cartes en main pour gravir les échelons :

- ***coupes budgétaires,***
- ***asphyxie des possibilités d'hospitalisation pour les patients en demande de soins,***
- ***projets ambitieux de fermetures de lits supplémentaires et de CMP,***
- ***management ultra agressif qui accélère le départ des agents,***
- ***précarisation de l'emploi avec recours massif aux contractuels,***

Cela permet à notre établissement d'être en symbiose avec la politique actuelle sur la santé.

Du point de vue intellectuel, le CPN s'inscrit aussi dans les recommandations de notre ministère :

- ***refus de la différence attaques sans concession sur les salariés qui osent argumenter une vision différente du soin que celle du chef de Pôle,***
- ***standardisation du soin pour tout le monde, discipline et productivité,***
- ***recours à la peur, aux menaces et à la suspicion, ...***

Mais le prix de l'excellence, c'est aussi :

- ***accompagner voire encourager certains managers toujours plus serviles et consciencieux dans leurs pratiques pour briser le service public qui pourtant les rémunère,***
- ***un goût de plus en plus prononcé pour la délation et la pression sur les plus faibles.***

Fort de ces atouts, le CPN est effectivement au pied du podium !

Pour atteindre les trois dernières marches, il va falloir encore faire un effort et prendre modèle sur l'hôpital de Toulouse qui cette année décroche la timbale !

Avec son management à la France Telecom , il a réussi à faire partir massivement ses salariés avec au détour quelques suicides (une quinzaine déclarés, mais ne nous attardons pas trop !).

Pour le CPN, il y a donc encore une marge de progression car le jeu en vaut la chandelle. L'ancien Directeur du CHU de Toulouse, après deux ans de bons et loyaux services, est aujourd'hui le premier conseiller d'Agnès BUZYN, notre ministre de la santé

Ce système de classement des hôpitaux a encore de beaux jours devant lui puisque Mme BUZYN expliquait récemment vouloir encourager la notation des hôpitaux.

Un hôpital mal noté se verrait donc retirer des financements et précipiter dans la spirale d'une fermeture ou d'une reprise par un opérateur privé ! Ambiance !

Quand la CGT confronte la « réalité » de la Direction à celle de l'ARS ...

Le 27 septembre 2018, la CGT du CPN a été reçue par l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour une fois de plus alerter sur les situations critiques de notre Hôpital et demander à ce que des mesures soient prises pour faire cesser la casse.

L'ARS était représentée par Mme MULLER (Directrice chargée de l'Organisation des Soins) et M.FORTIN (référent Santé Mentale)

La CGT a dénoncé :

- *les Dangers Graves et Imminents sur l'Unité A et l'Unité 6 USP,*
- *l'illégalité de faire tourner des services sans PH (comme à l'Unité E),*
- *la situation inacceptable d'une patiente autiste à l'isolement depuis 5 semaines faute de structure adaptée pour l'accueillir,*
- *les surnuméraires récurrents dans les unités faute d'une capacité d'hospitalisation trop réduite ces dernières années,*
- *des équipes à bout de souffle, ...*

La CGT a également défendu le récent projet PUPEA Hôpital de Jour mère enfant sur le CMP Jacquard à Vandoeuvre et demandé à ce qu'il soit financé par l'ARS.

Il a été surprenant d'entendre que le représentant de l'ARS en charge des projets innovants n'en avait même pas eu vent et nous a ainsi confirmé qu'aucune demande de financement n'a été faite par le CPN pour ce projet... !

De ce rendez-vous est ressorti une information un peu surprenante : les projets de pôles, soutenus par nos Directeurs, sont depuis longtemps pensés et organisés de leur propre chef !

En effet, l'ARS affirme qu'elle n'est pas à l'origine des décisions d'orientation ou des choix stratégiques dans la politique de soins qui relèvent uniquement du CPN.

L'ARS confirme qu'à aucun moment, l'analyse des besoins en santé mentale sur notre secteur n'a été réalisé, point sur lequel le CPN devrait pourtant s'appuyer pour dimensionner son activité.

De plus, l'ARS préconise d'attendre le diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale avant toute réorganisation d'autant

plus qu'elle a prévu une enveloppe budgétaire sur 2019 afin de financer les projets nouveaux !!!

Troublant lorsqu'on sait que 2 acteurs de ce PTSM ne sont autres que Monsieur le Directeur des Soins du CPN et Mme la Directrice chargée de la communication et du développement de l'offre de soins du CPN également !!!

Quelle précipitation y a-t-il donc à lancer des projets tous azimuts : fermeture de l'Unité E et fermeture du CMP Médreville annoncée fin 2018, ouverture de l'HJ mère enfants prévue fin 2018, fusion de l'Unité 2 et de l'Unité 6 USP à l'été 2019, ... ?

Précipitation d'autant plus troublante, que l'ARS ne débasera pas le CPN cette année, donc elle nous laisse 850 000 euros supplémentaires sur notre budget (pour en faire quoi apparemment pas pour soulager les équipes en souffrance !).

Les décisions de réorganisation qui émaillent la vie du Pôle du Grand NANCY, les fermetures de lits, d'unités, de CMP ne seraient ainsi que le pur produit d'une pensée unique non partagée, imposée aujourd'hui à grand renfort de management agressif pour convaincre que l'on est obligé de travailler à moyens constants ?

Concernant les fameux projets innovants (qui ne se révèlent à terme n'être que des plans de réduction capacitaire d'offre de soins tant hospitalier qu'ambulatoire), ils ne seraient donc que le fruit de réflexions immatures et de certains égos ?

L'argument de « travailler tout nouveau projet à budget constant » cher à la Direction n'est donc qu'un pur produit de communication à l'ensemble des agents du CPN pour leur faire accepter l'inéluctable et obtenir leur résignation ?

Cela permet peut-être à certains de se dédouaner d'une certaine forme de responsabilité.

Une question demeure pour la CGT : pour quelles raisons certains sont dans l'optique d'emmener notre établissement droit dans le mur ???

La CGT se pose plus que jamais en rempart ! D'autres alternatives sont possibles, il est encore temps d'agir !

Pour précipiter sa chute, le CPN se met en configuration GHT

Dès l'annonce gouvernementale de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire en 2016, la CGT du CPN était vent debout et dénonçait avec la mutualisation des services, le risque de voir des services disparaître et des emplois être supprimés. 2 ans après, où en sommes-nous dans notre établissement ?

Les Achats ?

Ils ont été quasiment démembrés : 2 départs en retraite non-remplacés, 1 congé maternité non-remplacé, le bureau équipements est vide depuis plusieurs mois,

Pour « rassurer » sur l'avenir de ce service, il suffit de regarder la pyramide des âges.

Encore quelques années et vous n'aurez plus d'interlocuteurs sur site !

Une belle avancée que ce GHT puisque désormais, à de rares exceptions, les achats faits pour notre établissement sont validés par le CHRU de NANCY (qui retient les fournisseurs après passation des appels d'offres)

Au plus proche du terrain, bien sûr !?

Le Bureau des Admissions ?

2 départs en retraite non-remplacés pendant des mois, tout comme un congé maladie = vous obtenez un service tendu où les agents restants font ce qu'ils peuvent pour répondre aux sollicitations.

Les nouveaux professionnels arrivent sans tuilage des aînés et se trouvent de fait immédiatement « dans le bain » !!!

La Formation Continue ?

Après le départ de M.MUNERELLE, les agents de ce service ont dû s'adapter à l'arrivée d'un nouveau responsable, remercié après un an de fonctions et remplacé aujourd'hui par la responsable de la formation de Ravenel (qui occupe également les fonctions de référente formation pour le GHT ... vous voyez où l'on veut en venir ?)

La Trésorerie ?

Les personnels en poste sont proches de la retraite et il est clairement annoncé qu'à leur départ, le CPN sera rattaché à la trésorerie du CHRU de NANCY !

Les services logistiques ?

L'ingénieur logisticien en poste quitte le « navire » CPN. Que va-t-il advenir des cuisines et du Parc Auto ?

Les décisions se prendront quoi qu'il arrive au CHRU de NANCY et ce n'est pas bon du tout.

Qui défendra le maintien en interne de ces activités face aux appétits du patron de notre GHT (directeur du CHRU) qui cherche à faire des économies ?

La lingerie ?

Chacun a pu apprécier la calamité du GCS Blanchisserie depuis que le linge est traité par la Blanchisserie de Brabois ! On ne compte plus les ENNOV ! On parle maintenant d'un projet de faire assumer le transport du linge par un prestataire extérieur ... ça promet !!!



Pour la CGT, toutes ces activités sont indispensables au bon fonctionnement de notre hôpital.

Trop souvent, nos décideurs les méprisent en parlant de « services non-cœur de métier »

La CGT du CPN défend au contraire l'intérêt à rester maître de toutes ces activités. Ne cédon pas aux appels ministériels qui invitent à brader des pans entiers du service public !

Formation : chronique d'un naufrage annoncé ?

Il y a quelques mois, la CGT vous annonçait avoir claqué la porte des commissions de formation.

Suite au départ du précédent responsable, le service avait été repris par Monsieur COUDRAY nommé par le Directeur en juillet 2017.

La CGT avait repris sa place d'organisation représentant les personnels et était venue avec un certain nombre de propositions pour redonner du sens à la politique de formation de l'établissement :

- évaluation des formations et correctifs le cas échéant,
- association des représentants des personnels aux contenus pédagogiques et au choix des formateurs,
- rééquilibrage de la composition de la commission de formation pour accorder aux représentants des personnels la place qui leur revient de droit,
- redéploiement des budgets vers les formations individuelles avec une clarification du Compte Personnel de Formation et de ses conditions d'utilisation au CPN, ...



Très vite, la CGT aura perçu le malaise : aucune action concrète, aucune méthodologie de travail ! Pour quelles raisons : manque de « bagages » chez le nouveau responsable formation ou choix délibéré de la Direction de plomber le service ?

La CGT pris ses responsabilités en écrivant au Directeur pour lui faire part de l'impossibilité de continuer à travailler dans de telles conditions.

Résultats, nous apprenons aujourd'hui que M.COUDRAY a été remplacé au 17 septembre 2018 par Mme BALLAND, responsable formation à Ravenel (et accessoirement, référente formation dans le cadre du GHT)

Mme BALLAND assumera officiellement la charge de responsable de formation pour les 2 (3 ?) hôpitaux.

La CGT a eu l'occasion de la rencontrer le 21 septembre 2018.

Souhaitons-lui la bienvenue quand même et surtout bien du courage, sachant que le bilan de la fonction qu'elle reprend à son prédécesseur peut se résumer ainsi :

- un plan de formation 2019 en construction mais cousu de fils blancs,
- des inégalités de traitement flagrantes sur l'exercice 2018,
- aucune information institutionnelle aux agents sur les conditions dans lesquelles ils peuvent solliciter une formation sur le CPF (remplaçant du DIF),
- des données SYFADIS (formations, entretiens évaluation, ...) disparues « mystérieusement », ...

La CGT est souvent taxée de tous les maux mais cette fois encore, elle avait prévenu la Direction !

Alors, stratégie de casse d'un service dont on ne veut plus assumer la charge en interne ou réel mauvais choix RH ?

A vous de juger !

Vous avez dit « Qualité de Vie au Travail » ?

Si vous vous posez des questions, la CGT vous invite à prendre connaissance sur **QUALIOS** d'un formidable article paru dans le numéro 106 de **Soins Cadres** de mai 2018.

On y apprend comment au CPN, la Direction des Soins a réussi là où tout le monde a échoué dans notre établissement, à savoir concilier « management et qualité de vie au travail »

Les termes sont forts et puissants : posture, pilotage, responsabilité partagée, confiance, disponibilité; décision, soutien et reconnaissance !

Tous les ingrédients de la fameuse recette « comment amener les professionnels à dire j'aime ce que je fais tout en répondant aux objectifs fixés dans le délai imparti » !

La conclusion est sans appel : « le management doit miser sur le bien-être des collaborateurs dans un souci de développement du collectif au travail. Seul ce dernier permettra de répondre aux enjeux des réorganisations hospitalières tout en maintenant chacun dans un exercice serein. »



Et vous, appréciez-vous le luxe de votre qualité de vie au travail au CPN ?

Vous n'êtes pas sans savoir que notre Hôpital est en pleine restructuration (projet PGN, fusion G02 G06, crèche du personnel transférée au privé, nouveau dossier patient informatisé Cariatides, nouveau logiciel de gestion du temps de travail Chronos...)

Ces transformations sont-elles censées améliorer le soin et vos conditions de travail !?

A l'heure où les lits sur le CPN sont denrées rares et entraîne des surnuméraires, une augmentation exponentielle des accidents de travail, une qualité des soins en chute libre, que vous propose-t-on ?

Une fermeture de l'unité E fin 2018 et une réduction d'une dizaine sur le G02 G06 en 2019 !!!

Le virage vers l'ambulatoire tant martelé par le management est un leurre : il implique de faire toujours plus avec encore moins de personnel !

La CGT ne désarme pas et est sur tous les fronts : enquête CHSCT Unité A et Unité E suite à divers accidents du travail grave, expertise CHSCT confiée au Cabinet Syndex sur Unité A, procédure de danger grave et imminent sur l'unité 6 USP, recours déposé devant le tribunal Administratif contre Chronos, rencontre d'un directeur de Cabinet de notre Ministre Mme BUZYN le 6 juillet, rencontre avec l'ARS le 27 septembre, appel à se mobiliser le 9 octobre, ...

Malheureusement, certains diront que les résultats ne sont pas rapides et que les améliorations attendues tardent.

Ne baissons pas les bras ! Arrêtons de râler seuls dans notre coin et emparons-nous de tous les outils à notre disposition !

Nos représentants de l'ARS ne craignent qu'une seule chose : «la médiatisation !».

Des situations de crise comme à Rouvray (Grève de la faim de soignants), au Havre (Occupation du toit de l'hôpital), à Pinel à Amiens (Grève illimitée avec soutien des politiques) ont permis de braquer les projecteurs sur les conditions de travail et ont abouti à l'octroi de moyens supplémentaires. Plus proche de nous, la CGT Ravenel, grâce à une forte mobilisation a obtenu des titularisations de poste et ce malgré un Plan de Retour à l'équilibre.

A l'heure où la gronde monte dans les hôpitaux Psy , soyons solidaires et combatifs avant qu'il ne reste plus rien de notre CPN. Nous sommes à un tournant, si nous ne réagissons pas, nos prises en charge et notre Qualité de Vie au Travail vont s'effondrer.

A l'heure du choix entre mobilisation ou résignation, la CGT du CPN a choisi de lutter.



VOS DROITS



Expertise n'est pas audit

Ces derniers mois, vous avez été inondés d'informations sur la mise en place d'expertises, d'enquêtes, d'inspections CHSCT ou d'audits mais qu'entend-t-on sous ses termes techniques ? Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est l'instance chargée de travailler à la prévention des risques professionnels. Vos représentants au CHSCT disposent pour exercer leurs missions de différents outils : les enquêtes, les inspections et les expertises.

Les enquêtes :

Le CHSCT peut diligenter une enquête dans 2 cas principalement :

- suite à un accident du travail grave ou la survenue d'un risque qui aurait pu avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité des agents,
- suite à une procédure d'alerte pour danger grave et imminent inscrite sur le registre du CHSCT par les représentants des personnels (comme c'est le cas par exemple pour l'unité 6 USP)

Ces enquêtes se tiennent **paritairement (syndicats / Direction)** avec la possibilité d'intégrer le médecin du travail.

Le **rapport final** est transmis au **Directeur** et à l'**Inspection du Travail**.

Les expertises :

Le CHSCT peut faire voter une expertise confiée à un cabinet extérieur (sur liste agréée par le Ministère du Travail)

L'expertise est souvent l'ultime recours quand il y a une divergence entre organisations syndicales et Direction sur la réalité d'une situation de travail ou d'un danger.

L'expertise confiée à un tiers sert alors à objectiver les choses et aide à mettre en place des actions correctives.

Par exemple, l'expertise confiée au cabinet SYNDEX sur la situation de danger grave à l'Unité A.

Le **rapport final** est transmis au **Directeur** et à l'**Inspection du Travail**.

Les inspections :

Elles sont **décidées en instance par les représentants CHSCT** chaque trimestre.

Elles permettent à une **délégation de représentants des 3 organisations syndicales** de se rendre librement dans certains services dans le but d'observer et de rédiger un **rapport sur la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail**.

Ce rapport sert ensuite de **base de discussions avec la Direction des Soins, la DRH, les Achats ou les services techniques** pour résoudre les problématiques identifiées.

Les audits :

L'audit permet à la **Direction de choisir seule un cabinet et de lui confier une mission dans un domaine technique complexe ou dans des cas où la Direction ne souhaite pas prendre seule la responsabilité de mettre en œuvre une mesure « impopulaire »**

L'audit est différent de l'expertise en ce sens que le cabinet désigné par la Direction est souvent missionné pour orienter ces travaux vers le but recherché.

Il est alors « instrumentalisé » pour faire passer une décision comme étant la seule solution possible selon les dires des experts ...

Par exemple, **l'audit confié à ADEXEL pour la délégation de service public de la Crèche du CPN à un opérateur extérieur ou encore l'audit RPS confié au cabinet Arthur HUNT pour rédiger des questionnaires RPS dans le cadre de la réorganisation du Pôle du Grand NANCY.**

Plan ma santé 2022 : on est loin du compte !

Cela commençait bien ce mardi 18 septembre 2018, date choisie par le Président MACRON pour présenter son « plan pour restructurer le système de santé pour les 50 années à venir »

En préambule, le Président commençait par reconnaître le mal-être des soignants, le sentiment grandissant de ne pas avoir assez de temps pour bien faire son travail, l'absence de perspectives, ...

Le Président détailla ensuite ce qu'il proposait pour remédier à cette situation :

- **3,4 milliards d'euros entre 2019 et 2022 (dont 300 millions pour la qualité des soins),**
- **mise en place systématique d'indicateurs de satisfaction des patients,**
- **confier de manière plus massive aux médecins la direction d'hôpitaux,**
- **mieux intégrer le privé dans les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT),**
- **simplifier la procédure de fusion des établissements au sein d'un GHT,**
- **les hôpitaux de proximité dont les activités sont menacées seraient amenés à s'orienter vers les soins de suite, la gériatrie, ...**
- **créer des communautés professionnelles territoriales de santé pour mieux coordonner les différents acteurs de santé,**
- **fin du numérus clausus en médecine, pharmacie, maïeutique et odontologie,**
- **fin du concours d'entrée à l'IFSI et recrutement à travers la plateforme de vœux ParcoursSup,**
- **création de postes d'assistant médicaux pour aider les généralistes (formation spécifique qui sera ouverte aux aides-soignants, infirmiers ou secrétaires médicales),**
- **mise en place de nouveaux outils numériques (DMP, outils d'e-prescription, ...),**
- **généralisation des pratiques avancées infirmières avec en 2019, une prime spécifique pour les professionnels engagés dans des protocoles de coopération,**
- **intéressement pour encourager les cadres.**

Plus spécifiquement pour la psychiatrie :

- **mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale,**
- **développement renforcé de la réhabilitation psychosociale,**
- **priorité donnée à des postes de professeurs d'université dans la spécialité pédopsychiatrie,**
- **développement de la recherche en pédopsychiatrie, ...**



On ne peut qu'être au final indignés face à ce genre de mesures qui se contenteront au mieux de produire des effets dans plusieurs années.

On notera l'absence de mesures concrètes et immédiates pour répondre aux problématiques de terrain et aux nombreux conflits émaillant les établissements hospitaliers et les maisons de retraite.

Même la FHF (le Medef des Hôpitaux) se montre sceptique face à l'insuffisance des crédits débloqués par le Président et rappelle que les mesures d'austérité budgétaires sont toujours d'actualité (960 millions d'euros d'économies imposées aux hôpitaux en 2018 et 1,2 milliard d'euros en moins sur la masse salariale attendue en 2022)

La CGT invite d'ores et déjà les agents à intensifier les mouvements car ce plan Santé est une offense à ceux qui tous les jours font de leur mieux pour soigner dignement avec toujours moins de moyens !

« A tous ceux qui sont contre les actions syndicales »

Nous ne faisons grève ni pour s'amuser, ni pour ennuyer le peuple. **Nous faisons grève car nous sommes encore animés par la volonté de vivre dans une société juste et solidaire!!!**

Souviens-toi, que les acquis sociaux ont été obtenus suite à des mobilisations, des grèves.

Rappelle-t-en, à chaque fois que tu bénéficieras de congés payés.

Rappelle-t-en, chaque fois que tes risques sociaux seront couverts (maladies, chômages, accident de travail).

Rappelle-t-en, lorsqu'après tes 36 heures bien travaillées, tu entameras ton week-end de repos.

Rappelle-t-en, chaque fois que tu déposeras tes enfants à l'école, dis-toi qu'ils ont la chance de ne pas devoir aller travailler à 12 ans.

Rappelle-t-en, mais surtout **n'oublie pas** comment ces acquis ont été obtenus.

« Nous, les grévistes, avons encore une certaine fierté pour ce que nos grands parents nous ont laissé en héritage à force de grèves, de révoltes et d'ambition »

Bulletin de contact et de syndicalisation



NOM : Prénom :

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :

Code Postal : Ville :

Service : N° tel :

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt.@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Actions CGT



Devant ce constat accablant du délabrement de notre hôpital, la CGT du CPN reste résolument engagée.

Que ce soit pendant la période estivale ou en cette rentrée automnale, la CGT se veut force de propositions et revendicative.

Les interventions estivales de la CGT

Contactée par les agents et suite à plusieurs ENNOV, la CGT est intervenue cet été auprès de la Direction :

- pour obtenir un réexamen des plannings et compteurs horaires des agents de PHILIA où plusieurs anomalies apparaissaient,
- pour pointer différents points chauds (CMP ESSEY, NBH, ...) et demander à la Direction des solutions techniques comme l'installation de climatisations
- pour déclencher avec les autres organisations syndicales une enquête CHSCT pour danger grave et imminent sur l'Unité 6 USP,

Publication du décret sur l'inscription à l'ordre infirmier : résistance !!!

Le décret du 10 juillet 2018 prévoit les conditions d'inscription automatique à l'ordre infirmier. Que dit exactement le décret ?

- pour octobre 2018, la Direction de chaque établissement doit adresser à l'ordre infirmier la liste des personnels avec leur nom, prénom, adresse postale et électronique, date d'obtention du diplôme, ... (opération à effectuer tous les 3 mois pour renseigner toute nouvelle embauche),
- les agents sont alors inscrits provisoirement à l'ordre pour 4 mois,
- l'ordre infirmier leur adresse ensuite un courrier ou un mail leur demandant de cotiser pour inscription définitive avec les pressions habituelles (menaces d'être en exercice illégal, ...),
- faute de réponse de la part de l'infirmier, l'ordre envoie une mise en demeure de régulariser sous 30 jours,
- en absence de réponse, l'ordre informe alors l'agent et son employeur que l'adhésion n'a pas été faite.

Nous nous retrouvons donc, à l'exception de la communication de vos données personnelles à l'ordre, dans la même situation qu'auparavant !

L'ordre infirmier, qui n'a aucune légitimité chez les soignants (pour rappel au 1^{er} juillet 2018, seulement 256 000 adhésions sur plus de 660 000 infirmiers !), continuera à « menacer » de soi-disant procédures de recouvrement (ex : les faux avis de recouvrement que bon nombre de collègues ont reçus !) mais il **n'a aucun pouvoir juridique pour vous empêcher de continuer à exercer votre activité de soignant au sein de l'hôpital !!!**

Vous imaginez-vous la force que peut représenter la résistance de tous les infirmiers qui refusent d'adhérer ? Vous imaginez-vous une direction d'établissement se retrouvant à fermer ses unités les unes après les autres, parce que les infirmiers ne sont pas inscrits à l'ordre ?

Alors ensemble, avec la CGT, continuons le combat contre l'ordre infirmier !

Le 4 octobre 2018, la CGT organisait une permanence et une conversation de groupe sur Messenger !

Le CHRU de NANCY en quasi-faillite ?

Chacun en a entendu parler dans divers médias : l'avenir du CHRU de NANCY est en train de se jouer.

Alors qu'il est demandé au CHRU de remonter toutes ses activités sur le site de Brabois, l'Agence Régionale de Santé a fait savoir qu'elle n'accorderait des crédits qu'à condition qu'un nouveau plan de restructuration soit mis en œuvre.

En clair, l'ARS impose des choix mais elle refuse de les financer si le CHRU ne supprime pas au minimum 400 postes (la Direction du CHRU parle de 800 !)

Le CHRU déjà lourdement endetté ne peut plus être suivi par les banques et encourt fatalement une mise en faillite.

Cela impliquerait aussi des conséquences évidentes comme le non-paiement des salaires.

Certains s'étonnent devant la presse mais pourtant, les ficelles étaient grosses dès le départ.

Comment les directeurs du CHRU et les politiques ont-ils pu croire que remonter l'Hôpital Central et la Maternité sur le site de Brabois se ferait sans casse ?

Amateurisme ou stratégie ?

Aux dernières nouvelles, le gouvernement, alerté de la situation du CHRU de NANCY, venait de décider d'envoyer l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) pour un audit et une aide à la réorganisation. Aucun budget nouveau ne sera alloué !

Les organisations syndicales CGT – FO et CFTC ont décidé de mener le combat en alertant les agents et les usagers.

(Plus d'infos sur la page Facebook [cgtchrunancy](#))

La CGT du CPN soutient bien évidemment les collègues du CHRU (Le CHRU de NANCY qui comble d'ironie, reste notre établissement pivot du GHT chargé à ce titre de gérer 11 établissements ... !)

Une motion a été adressée aux collègues en lutte et une délégation CPN s'est rendue le 20 septembre 2018 devant la Maternité.



Nous avons appelé les agents des hôpitaux à se mobiliser car partout en France, les recettes sont identiques : l'asphyxie budgétaire des établissements est un puissant levier pour les contraindre à supprimer des postes et fermer des services ! Tous dans la lutte pour la défense de l'Hôpital Public !

Alors, pourquoi faire grève le 9 octobre 2018 ?

Le 9 octobre 2018, les organisations syndicales CGT, FO et SOLIDAIRES appelaient à la grève contre la politique menée par le Président MACRON.

Localement, la CGT du CPN a invité les autres organisations syndicales à rejoindre la lutte et à mettre en œuvre une journée d'action devant l'entrée du CPN, pour faire le lien avec les luttes menées dans les hôpitaux psy partout en France (Le Havre, Rouvray, Amiens, ...)

Faute d'avoir pu trouver un terrain d'entente, la CGT a pris ses responsabilités en appelant les personnels à faire du bruit devant le CPN à l'heure des embauches, le 9 octobre entre 6h et 9h.

L'objectif recherché était principalement de médiatiser et d'interpeller l'opinion publique et les élus sur ce qui se passait près de chez eux, à savoir :

- fermeture de lits et de structures de proximité,
- conditions de travail dégradées et perte de sens au travail,
- manque de personnels et impact sur la qualité des prises en charge, ...

Dernières brèves !!!



Les vraies infos sur le CGOS

Depuis environ un an, la CGT assure la présidence du CGOS Lorraine Champagne Ardennes.

Le CGOS propose en plus des prestations d'actions sociales (loisirs, naissance, scolarité..) des aides financières exceptionnelles remboursables ou non remboursables.

En effet, au vu du contexte économique actuel qui fragilise les petits salaires, des accidents de la vie qui mettent à mal un budget, beaucoup de nos collègues se retrouvent en difficultés financières et dans l'incapacité de faire face à leur charges ou factures.

La CGT du CPN conseille à nos collègues en difficulté de ne pas hésiter à saisir la commission permanente de secours du CGOS afin d'instruire une demande d'aide. Cette dernière se réunit chaque mois à Nancy.

Le formulaire est disponible sur le site du CGOS mais vous avez aussi la possibilité de vous adresser à l'assistante sociale du personnel.

Au CGOS, la CGT travaille pour vous, s'engage à être à vos cotés et défendra tout dossier de demande d'aide que vous déposeriez.

La CGT vous incite à faire passer l'information autour de vous.

D'autre part, la CGT tient à revenir sur l'instrumentalisation faite par certains autour du fait que les prestations maladie et départ à la retraite ne seraient pas menacés.

La CGT se félicite d'avoir recueilli presque 200 000 signatures à la pétition qu'elle avait lancée et surtout du positionnement du Conseil d'Administration du CGOS face à ces menaces de suppression.

Toutefois, le combat est loin d'être fini surtout quand on lit que le nouveau Président du CGOS explique dans le CGOS&Vous du mois de septembre 2018 que le CGOS continuera à verser les prestations jusqu'à ce que le gouvernement les supprime !

La cerise sur le gâteau étant l'annonce que la prestation départ à la retraite ne relève pas du domaine de l'action sociale et devrait être envisagée sous une autre forme (complémentaire ?)

La CGT reste donc extrêmement vigilante sur les évolutions dans ce dossier.

HOPSYWEB : nouvel outil ministériel de fichage des « fous dangereux »

Le journal officiel du 24 mai 2018 a entériné la création d'un fichier informatique destiné à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel pour le suivi des personnes en soins psychiatriques sans consentement.

Suite à ce décret signé par notre Ministre de la Santé, les destinataires de ces données hautement sensibles peuvent être :

- la préfecture
- Le juge de la liberté et des détentions
- Le procureur de la République
- Le directeur de l'établissement d'accueil ou son préposé
- L'avocat du patient

- Les membres de la commission départementale des soins psychiatriques
- Le maire

Plusieurs collectifs et syndicats se sont mobilisés pour dénoncer cet odieux fichage et cette stigmatisation des malades mentaux. Un signal dangereux est donné notamment à travers l'amalgame fait entre terroriste radicalisé et patient psy.

Il est indispensable que ce fichier qui ne sert que les intérêts du Ministère de l'Intérieur soit supprimé.

Plusieurs recours devant les tribunaux sont actuellement en cours.

CHRONOS : restitution de l'enquête CGT

Sur le mois de **juin 2018**, la CGT du CPN a lancé une grande enquête auprès des agents sur leur ressenti depuis la mise en place du logiciel CHRONOS. Merci à tous les participants.

Sans surprise, les résultats confirment les revendications portées par la CGT :

51% des agents se déclarent contre la mise en place d'un nouvel outil comme CHRONOS

63% considèrent que les informations données par la Direction étaient insuffisantes

55% évoquent des difficultés dans la gestion de leurs repos

81% éprouvent des difficultés pour suivre leur balance horaire

55% trouvent par ailleurs le compteur illisible

62% trouvent que le planning est illisible

37% ont des difficultés à trouver certaines infos sur Chronos

82% perçoivent CHRONOS comme un outil plus difficile que l'ancien système

91% auraient souhaité une mise en place en doublon avec l'ancien planning Excel

Pour la CGT du CPN, ce bilan est éloquent et devrait amener le directeur à s'interroger sur la gestion de ce dossier par la DRH.

De nombreux appels de détresse nous parviennent en ce moment où les balances horaires commencent à s'ajuster et des collègues se retrouvent soit en grave débit d'heures ou alors contraint de poser des récup' en urgence !!! Un fiasco annoncé !



Psychologues : le collectif CGT interpelle le Directeur

Le collectif CGT des psychologues s'est réuni le **25 septembre 2018**.

Un constat unanime a été dressé : celui de **l'absence de réponses et de temps d'échanges DRH / psychologues**, comme c'était le cas auparavant sous la houlette de Monsieur MESTELAN.

Les dates programmées avec le DRH actuel ont été annulées à 2 reprises de son fait.

Le collectif CGT des psychologues souhaiterait donc **l'intervention du directeur afin que les rencontres entre le collège des psychologues et le DRH puissent reprendre dans les plus brefs délais et s'inscrire dans un calendrier annuel.**

Le collectif CGT des psychologues a identifié plusieurs thématiques pour lesquelles il souhaiterait obtenir des éléments de réponse :

- **Dans le domaine de la formation continue, il demande à ce que les formations des psychologues soient examinées chaque année au sein des conseils de pôle, selon des critères pré-établis et portés à la connaissance de tous (à l'image de ce qui se pratique à Ravenel),**
- **Concernant le logiciel CARIATIDES, le collectif s'inquiète de certaines carences du DPI (suivi dossier patient incomplet et parcellaire, suppression annoncée de toute antériorité des dossiers quand CIMAISE disparaîtra, aucun dispositif automatisé d'alerte sur les non-venues de patients au RDV fixés, pas d'interlocuteur CARIATIDES sur place pour assurer le suivi dans la mise en route du DPI, lenteurs, ...) et demande une réunion avec l'éditeur du logiciel pour faire remonter les besoins,**
- **Concernant les perspectives de carrière, le collectif souhaiterait obtenir une cartographie des postes de psychologues sur l'établissement (affectation / statut ou contractuel / ancienneté) et une information sur les prochaines dates de concours.**

Un courrier a donc été adressé au directeur par le collectif CGT en date du **3 octobre 2018**.

Prochaine réunion du collectif : le 20 novembre 2018 de 9 h à 11 h

Actualités des instances

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des instances CHSCT, CTE et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com

CHSCT du 11 septembre 2018

ENNOV :

- la Direction rédigera une note d'information pour préciser aux agents qu'ENNOV est destiné à faire remonter certains événements indésirables graves
- concernant la proposition de cellule d'alerte RPS, la Direction se contente d'une réponse laconique « c'est à voir effectivement ... ! »
- à propos du traitement des ENNOV, seule la Direction des Soins reprend chaque semaine les événements indésirables pour apporter des réponses, ce qui n'est pas le cas de la DRH ou de la Direction des Services Economiques ni du service informatique (problèmes de logiciel)

Etat d'avancement du projet du Pôle G02-G06 (présentation Dr LARUELLE)

Les axes prioritaires du futur projet de pôle seraient explorés jusqu'à l'été 2019 :

- redéfinition de l'équipe cadre et cadre supérieure de santé
- stratégie managériale s'appuyant sur les remontées d'info en bureaux et conseils de pôle
- une densification de l'ambulatoire à moyens constants, passant par la nécessité de restructurer l'hospitalisation sur LAXOU en 1 seule unité (fermeture de 7 lits) mais aussi par une redéfinition de l'hospitalisation de jour et des projets de relocalisation de CMP (Toul et Pont-à-Mousson)

Projet HJ mère-enfants à Vandoeuvre

Le projet consiste en un hôpital de jour mère-enfants de 5 places et 7 bébés.

Il sera localisé dans les locaux du CMP Jacquard à VANDOEUVRE où une surface de 200 m² est en attente de réception de mobilier adapté.

Ce projet se fera à **moyens constants** autour d'une équipe de 6 agents (effectif minimum

fixé à 2 soignants)

Faute de crédits, il est prévu de **pourvoir les postes** en prélevant sur les effectifs actuels du CMP Maxéville, de la Madeleine et du CMP Vandoeuvre ex-Nations !

Crédits CHSCT

La CGT propose de mettre en place une climatisation sur le secrétariat du NBH (déjà demandée par mail le 3/08). La décision est adoptée et un devis sera demandé.

Canicule

- les ambiances thermiques ne sont effectivement pas intégrées dans le document unique d'évaluation des risques
- des travaux sont quand même réalisés (une pièce rafraîchie minimum par UF)
- d'accord pour climatiser certains bâtiments nouveaux car les VMC double flux ne peuvent suffire à rejeter la chaleur entrée
- d'accord pour mener une réflexion sur la politique d'établissement sur les horaires

Délégation de service public de la crèche :

2 candidats ont répondu à l'appel d'offres

La Direction a confié le soin au cabinet ADEXEL d'analyser les propositions reçues

Une négociation avec chacun des candidats devrait avoir lieu semaine 41 avant de choisir définitivement le prestataire.

Réorganisation du PGN :

Le taux de retour des questionnaires RPS est plutôt bon selon le cabinet Arthur HUNT.

Des ateliers de réflexion sont en cours avec inscription des agents volontaires.

La CGT demande à la Direction pourquoi les cadres annoncent déjà la fermeture de l'Unité E début novembre et la fermeture du CMP Médreville fin novembre ! Pour la Direction, les enquêtes ou expertises ne modifieront pas le projet !

CHSCT du 15 octobre 2018

Le 15 octobre 2018, le cabinet Arthur HUNT restituera au CHSCT les résultats de l'audit RPS (questionnaires KARASEK, ...) que lui a confiée la Direction dans le cadre du projet de réorganisation du Pôle du Grand NANCY.

Les premiers éléments qui nous ont été transmis sont loin de traduire une adhésion massive des professionnels à la conduite de ce projet, en dépit des pressions que mettent les responsables de pôle pour avancer vite. Pas question de brûler les étapes !

Dans un courrier commun adressé au directeur le 28 septembre 2018, les organisations syndicales CGT CFDT et FO ont prévenu le directeur qu'il ne saurait être question de mettre côté les résultats de l'audit.

Ces résultats doivent être pris en compte par l'employeur qui réglementairement a l'obligation de d'élaborer un plan d'actions.

Ce plan d'actions s'inscrit dans la démarche de prévention des risques professionnels et doit absolument donner lieu à des ajustements du projet en fonction des éléments que ressortira le cabinet Arthur HUNT d'après les avis émis par les agents de terrain du PGN.

Un compte-rendu détaillé sera bien évidemment diffusé par la CGT.

CTE du 16 octobre 2018

Les questions posées par la CGT :

1) bilan du traitement du linge par la Blanchisserie du CHRU de NANCY dans le cadre du GCS : dysfonctionnements relevés et mesures correctrices mises en œuvre par la Direction

2) bilan de la mise en place du logiciel CHRONOS : dysfonctionnements relevés et mesures correctrices mises en œuvre par la Direction

3) G06 :

- CD Toul Ecrouves : demande urgente d'informatisation et protection des données
- Urgences de TOUL : convention en place et à actualiser (astreintes, responsabilités, ...)

4) Référent déontologue et laïcité : mesures mises en place par la Direction (désignations, fonctionnement, formations, ...)

5) Formation Continue : où en est-on à ce jour et où va-t-on ?

La CGT, comme à son habitude, reviendra plus longuement sur cette instance à travers un compte-rendu qu'elle diffusera aux agents et publiera sur son site internet www.lacgtducpn.com

Calendrier des instances de fin d'année

Comité Technique d'Etablissement le 11 décembre 2018

CHSCT le 18 décembre 2018

N'hésitez pas à contacter vos représentants CGT si vous souhaitez que nous abordions certains dossiers que nous ferons inscrire à l'ordre du jour de ces instances.

Envie de vous faire une sortie ciné ?
La CGT vous conseille



Le réalisateur Nicolas PHILIBERT a posé sa caméra dans un institut de formation en soins infirmiers à MONTREUIL.

Avec « De chaque instant », il nous livre un film touchant sur l'apprentissage et capte le regard lucide de futures infirmières.

A voir.

L'info en direct au CPN, c'est sur
www.lacgtducpn.com

Fidèle à la promotion du développement durable au CPN, la CGT a considérablement réduit ses impressions papier et invite tous les agents à se connecter à notre site internet, régulièrement mis à jour. Depuis sa création, le site comptabilise 45 262 visites et 120 149 pages parcourues. Faites passer le mot autour de vous !

N'oubliez pas, la CGT du CPN est aussi sur Facebook

Vous pouvez retrouver la CGT du CPN sur Facebook :

- des photos et vidéos de nos manifs,
 - des informations pratiques,
 - des articles de presse et des vidéos sur la psychiatrie,
 - des liens sur l'actualité et les luttes dans d'autres établissements,
- N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager ! Déjà 186 abonnés !



Fonction Publique Hospitalière